

# Propos sur la défense

## ILS ONT DIT....

*Le chef d'état-major de l'armée de terre a expliqué le 24 juillet 2008 aux cadres de l'armée de terre les conséquences de la modernisation des armées. L'armée de terre 20XC (et pas XXL) a été proposée avec ses nouvelles brigades plus axées pour agir sur le spectre actuel des conflits en prenant en compte les opérations de stabilisation et de normalisation.*

*Ce discours très franc a permis d'appréhender la profonde modification à venir de l'armée de terre. A la lecture des chiffres qui se contredisent parfois et manquent un peu de clarté, l'armée de terre comprend aujourd'hui 142 300 personnels militaires (21 000 ne sont pas sous l'autorité du CEMAT) et en fin de restructuration disposerait de 121 000 militaires et civils (et non 131 000 annoncés ?). 26 500 personnels militaires et civils seraient en réalité perdus.*

*Pour l'opérationnel, l'armée de terre disposera d'un seul grand commandement des forces terrestres regroupant les forces et la logistique, ce qui semble bien cohérent... et était envisagé depuis presque un an. La gestion des personnels sera centralisée à Tours qui perdra ses écoles du Train au profit de Bourges. Deux états-majors de projection seront dissous (Nantes et Limoges) au profit du renforcement des deux autres à Besançon et Marseille. Des états-majors de brigade s'installeront à Strasbourg, Clermont-Ferrand et à Poitiers. Les écoles seront densifiées par regroupement ainsi à saint-Cyr-Coetquidan, à Bourges et à Saumur, l'Ecole d'Application de l'Infanterie quittera Montpellier pour Draguignan. Deux grands complexes d'entraînement se centreront à Mourmelon et à Canjuers. Pour le soutien, l'armée de terre aura la responsabilité d'environ 50 bases de défense sur 90.*

*Le CEMAT a rappelé enfin que « les restructurations dans l'armée de Terre toucheront près de 50 000 personnes militaires et civiles dont 7 000 sont propriétaires. Il faut y ajouter 15 000 conjoints, 28 000 enfants ». Nous pourrions nous poser la question de savoir quel autre ministère ou catégorie professionnelle auraient-ils accepté cela ? Les rappels par la CEMAT à la discipline et à la conservation du moral prennent ici tous leur sens comme l'intense campagne de communication politique soulignant l'exemplarité des armées. A une autre époque, un empereur aurait donné des « hochets » (médailles et décorations) mais ils sont conférés à d'autres bien souvent désormais, aujourd'hui ce sont les compliments publics, cela coûte moins cher malgré l'annonce de quelques compensations (voir [www.defense-et-republique.org](http://www.defense-et-republique.org) téléchargement, rubrique « condition militaire ») et le résultat est le même.*

### DISCOURS DU GENERAL D'ARMEE ELRICK IRASTORZA, CHEF D'ETAT-MAJOR DE L'ARMEE DE TERRE SUR LES RESTRUCTURATIONS DANS L'ARMEE DE TERRE - ECOLE MILITAIRE - LE 24 JUILLET 2008

Mes chers camarades,

J'ai voulu vous rassembler ici, cet après-midi, après l'intervention du Premier Ministre, du ministre de la Défense et du chef d'état-major des Armées afin de vous expliquer et de décliner pour notre armée de Terre le plan de réforme du ministère de la Défense. Voilà moins d'un mois que le Président de la République m'a nommé pour présider aux destinées de l'armée de Terre et c'est la première fois que je m'adresse devant un échantillon représentatif de notre institution. C'est donc avec une certaine émotion et le sentiment de vivre un moment unique et solennel que je vais vous présenter notre nouvelle armée de Terre que nous construirons ensemble.

Le Président de la République a donné le cap des réformes lors de son discours du 17 juin et le ministre de la Défense nous a présenté ce matin les grandes lignes de la nouvelle carte militaire. Le temps des atermoiements, des discussions et des interrogations est révolu, voici venu le temps de l'action. Il faut à présent entrer dans le cœur du sujet c'est-à-dire s'approprier l'esprit et la lettre de la réforme et la mettre en œuvre avec courage et détermination.

Je veux vous présenter cet après-midi le projet de l'armée de Terre, vous en expliquer la cohérence, la méthode et les finalités : pourquoi ces réformes sont nécessaires et indispensables pour notre institution et comment nous allons les conduire. C'est donc un discours de vérité que je veux vous tenir aujourd'hui qui marquera pour l'armée de Terre le lancement effectif des réformes voulues par le président de la République.

Néanmoins, avant de rentrer dans le vif du sujet, je souhaitais replacer ces restructurations dans une perspective historique. Ce n'est pas la première fois que l'armée de Terre doit affronter des restructurations de grande ampleur. Dès la fin de la 2ème guerre mondiale, le ministre des armées, Edmond Michelet reçoit la difficile mission de réduire les effectifs de moitié en un an et ceci sans aucun accompagnement budgétaire ni reclassement possible dans la fonction publique puisque le but est de diminuer les dépenses de l'ensemble de l'Etat. Plus récemment, notre institution a vécu avec la professionnalisation une profonde restructuration : Avec un peu plus de 230 000 militaires en 2008, les trois armées pèsent aujourd'hui ce que pesait la seule armée de Terre au milieu des années 90. Ce fut ensuite une réorganisation territoriale majeure, car il faut se souvenir qu'entre 1990 et 2002 (les restructurations ayant déjà commencé bien en amont de la professionnalisation), l'armée de Terre a perdu plus de formations qu'il ne lui en reste aujourd'hui.

Je veux vous montrer par ces deux exemples que l'armée de Terre a toujours su faire face et relever les défis qui lui étaient imposés. Comme à son habitude, elle affrontera avec détermination les prochaines réformes car elle n'a pas d'autres choix. Mes quarante années de service au sein de l'institution m'ont conforté dans le fait que notre armée de Terre possède une capacité à s'adapter hors du commun. Je sais pouvoir vous faire confiance pour mener à bien ce challenge exigeant.

Cet après-midi, je ne rentrerai pas dans le détail des objectifs et des conclusions de la RGPP ou du Livre Blanc qui ont été déjà évoqués par le ministre et le CEMA, j'axerai plutôt mon discours sur la façon dont nous allons conduire le changement en déclinant mes sept axes d'effort et je vous présenterai ensuite notre futur modèle de forces. Enfin, je me livrerai à vos questions à la fin de mon intervention.

\*\*\*

Le cumul des effets de la RGPP et du nouveau contrat opérationnel de l'armée de Terre représente un effort exceptionnel en termes de réduction d'effectifs, civils et militaires confondus.

Mais de quoi parle-t-on ? Qu'est-ce que l'armée de Terre ? L'armée de Terre (ou le BOP Terre) représente aujourd'hui 144 500 personnes soit 120 000 militaires et 24 500 civils. En revanche les

personnels militaires terre sont plus nombreux car ils sont répartis dans l'ensemble des BOP. Leur nombre s'élève à 142 300 répartis de la façon suivante : 120 000 du BOP Terre, 10 800 hors BOP mais appartenant au ministère (EMA, DIRISI, DRM, DGSE), 10 200 hors BOP et hors ministère (7000 BSPP, MINAE, UIISC...).

Au total, les déflations concernent 24 450 postes pour le seul BOP Terre (19 000 militaires et 5 450 civils) soit **16,6% par rapport à l'effectif 2007 de référence**. 14 000 postes seront supprimés au titre de la RGPP et 10 000 au titre des rééquilibrages capacitaires. Si l'on y ajoute le personnel hors BOP estimé à 2 200, cela correspondrait à une perte d'environ 26 500 personnels terre tous BOP confondus. Sur les trois prochaines années, la déflation concernera en moyenne 3 600 personnes par an, soit 2 800 militaires et 800 civils.

Au terme du processus de réorganisation, l'armée de Terre devrait compter 121 000 personnes, soit 102 500 militaires et 18 500 civils. C'est naturellement un effort important réparti sur six ou sept ans, ce qui signifie et j'insiste sur ce point, qu'il sera progressif.

\*

La conduite du changement constitue une opération de grande ampleur qui fera l'objet d'un ordre d'opération n°1, diffusé à l'occasion du grand rapport de l'armée de Terre (GRAT) au début du mois d'octobre. Mon intention (ou mon effet majeur) est la suivante : « **Adapter notre outil de combat et de formation aux contrats opérationnels qui nous seront confiés et à nos engagements les plus probables, tout en maîtrisant les coûts de fonctionnement général et portant une attention constante à la préservation des conditions de vie professionnelle et sociale de notre personnel militaire et civil.** »

Cela signifie que l'effort de rationalisation portera prioritairement sur les unités dites d'environnement (état-major, soutien - dont la maintenance -, formation). Il s'appliquera également à toutes les formations au titre de leurs soutiens propres, ce qui provoquera une réduction mécanique de leur effectif. Pour préserver la masse critique de fonctionnement, il conviendra de compenser cette baisse par une densification opérationnelle et par une obligation vitale sinon de se regrouper géographiquement, du moins de fonctionner en

bases de défense. **Au total cette manœuvre se traduit par la dissolution en métropole de 18 régiments dont 13 dans les forces, une trentaine de détachements et 6 états-majors ; le transfert de 7 régiments (dont un en Allemagne), plus d'une quarantaine de détachements, 6 écoles et centres d'instruction et 8 états-majors, ainsi que la réorganisation de la très grande majorité des formations restantes. Nous abandonnerons une trentaine de garnisons en métropole.**

La conduite du changement s'articule autour de 7 axes d'effort que je vais à présent vous détailler.

\*

En préambule, je voudrais souligner que j'ai demandé à l'état-major de conduire une étude sur les conséquences patrimoniales de cette réorganisation. C'est pourquoi, je ne citerai pas à dessein les régiments dissous par leur numéro mais par leur lieu de stationnement.

Le premier axe d'effort consiste à **réduire les structures de commandement** en dimensionnant leurs effectifs au plus juste, en **supprimant 7 états-majors sur 24 dans les forces** tout en adaptant en conséquence les moyens SIC qui leur sont associés. Le niveau intermédiaire sera drastiquement réduit en adaptant, répartissant voire supprimant des pans entiers de ses missions actuelles. Enfin, nous poursuivrons la réduction du format de l'administration centrale et sa déconcentration (DRHAT, DCCAT, STAT).

Plus concrètement, les responsabilités de préparation opérationnelle seront unifiées par la **fusion du CFAT et du CFLT à Lille en 2009 pour donner le commandement des forces terrestres (CFT)**. J'insiste sur le fait que ce regroupement a pour finalité de faire des gains de productivité. Je veillerai tout particulièrement à ce qu'il ne devienne pas un « monstre ».

**Conformément aux directives du Livre Blanc, la France conserve une capacité de mise sur pied de deux PC de niveau division. Pour ce faire, les EMF de Nantes (2010) et Limoges (post 2010, envisagé en 2011) et leur bataillon de soutien seront dissous et viendront respectivement renforcer l'EMF de Marseille et celui de Besançon.** Les capacités de commandement de PC en opérations seront préservées mais les soutiens s'en trouveront globalement diminués de moitié.

Afin d'en faciliter le fonctionnement courant, les états-majors de brigade seront tous adossés à un régiment, ce qui ne veut pas dire qu'ils en deviendront « les bonnes à tout faire ». Concernant les BIA, la manœuvre est la suivante :

- L'état-major de la 9ème BLBMa sera transféré à Poitiers (2010),
- l'état-major de la 3ème BM rejoindra Clermont-Ferrand (post 2010, envisagé en 2011),
- l'état-major de la 2ème BB sera transféré à Strasbourg (2010). Je reviendrai sur le cas des autres brigades ultérieurement.

S'agissant de la Brigade franco-allemande, une étude est actuellement conduite, avec le gouvernement allemand, sur l'évolution de la composante française de cette brigade. Les régiments qui la constituent et leur stationnement pourraient être modifiés. Trois états-majors de brigade spécialisée (brigade génie de Strasbourg, brigade artillerie d'Hagenau, brigade aéromobile de Nancy) seront dissous (2010) car l'occurrence de leur emploi dans un conflit en tant que telle est très faible voire inexistant tandis que leurs capacités seront supprimées ou reventilées. Une capacité à armer des centres de mise en œuvre (CMO) réduits sera conservée au CFT pour chacune de ces fonctions.

Par ailleurs, l'état-major de la 2ème brigade logistique de Souges sera également supprimé (2009) suite à la réorganisation de la maintenance et de la composante mouvement-ravitaillement.

La réorganisation des états-majors de région terre et des directions régionales débutera en 2009. Leur rôle futur sera revu dans le cadre de la réorganisation générale du fonctionnement organique des armées et notamment des processus budgétaires et comptables. Elles pourraient évoluer vers un échelon intermédiaire à vocation interarmées voire ministérielle. **Pour l'administration centrale, la DRHAT, créée cet été par fusion de la DPMAT et du pôle politique RH de l'EMAT, sera transférée à Tours sauf le pôle politique (post 2010, envisagé en 2012), la DCCAT rejoindra Cambrai (post 2010, envisagé à partir de 2013) et la STAT sera transférée à Bourges (post 2010, envisagé en 2013) afin de se rapprocher du centre d'essais de la DGA et de constituer un pôle armement.**

\*

Le second axe d'effort consiste à **préserver la cohérence de notre système de force** et donc sa crédibilité.

Conformément aux termes du Livre Blanc, il s'agit de maintenir une capacité d'entrer en premier et de nation cadre (maintien d'une capacité de commandement du niveau corps et simultanément d'au moins une division de type OTAN avec les SIC associés) ; de préserver 8 brigades interarmes (2 de décision, 4 multi rôles et deux d'engagement d'urgence), réservoirs de forces détenant la capacité à commander en opérations une brigade ou équivalent, enfin entretenir une capacité de soutien logistique modulable pouvant aller jusqu'au « Joint Support Logistic Group » au terme d'un processus de montée en puissance de 6 mois.

Concernant les systèmes d'information et de communication, trois régiments permettent d'assurer la capacité de commandement d'une nation-cadre (CRR-FR et JSLG), un régiment peut appuyer une division OTAN et un régiment une opération nationale. Il a donc été décidé de conserver cinq des huit régiments des transmissions. Les régiments de Caen (2010), Senlis (2010) et Laval (post 2010, envisagé en 2011) seront dissous et une partie de leurs capacités sera ventilée. Le régiment de Douai sera réorganisé en régiment de transmissions et ses moyens d'appui au commandement seront répartis dans tous les autres régiments. En outre l'état-major de la BTAC se rapprochera de ses principaux employeurs, le CFT et le CRR-FR par un transfert de Lunéville à Douai (2010) mais le régiment reste à Lunéville.

\*

Le troisième axe d'effort a pour but de **procéder à un rééquilibrage capacitaire** de nos forces conformément aux orientations du Livre Blanc. Ce rééquilibrage s'est fait au regard des nouvelles menaces que doit affronter notre pays et des engagements les plus probables auxquels l'armée de Terre sera confrontée. J'affirme que tout s'est fait dans une logique d'efficacité et de cohérence opérationnelles excluant tout esprit de chapelle et pour faire bref, l'infanterie n'a pas été préservée au principe que j'étais fantassin !

Dans cette logique, **les unités formées au combat débarqué au contact sont préservées tout comme les forces spéciales, les 3 unités de l'ALAT** (hormis la dissolution de l'escadrille de Gap en 2009, l'entraînement au vol en montagne étant

préservé à Saillagouse) **et les unités de la fonction renseignement**. Ces unités sont essentielles dans les nouveaux conflits au sein des populations. Face à un ennemi qui privilégie l'imprévisibilité, nous avons besoin d'être renseigné, de tenir le terrain, d'aller chercher l'adversaire quand il se dissimule et de créer la surprise tactique. Seules ces unités maîtrisent les modes d'action et les capacités pour le faire. **Il n'y a donc pas de dissolution des 20 régiments d'infanterie, seulement des transferts pour optimiser les coûts de fonctionnement :**

- Le 16ème Bataillon de chasseurs à Illkirsch (2010),
- le RMT à Colmar (post 2010, envisagé en 2011) : création d'un pôle VBCI à Colmar,
- le 7ème BCA à Varcès (post 2010, envisagé en 2012).

Le 13ème RDP est transféré à Souges (post 2010, envisagé en 2011) afin de regrouper les 3 régiments du pôle forces spéciales dans le sud-ouest (présence des hélicoptères et du soutien aéroporté). Pour mémoire, une mission Caracal aller/retour à Dieuze (au départ de Pau) coûte 8 heures de potentiel...

La montée en puissance des capacités de renseignement du niveau brigade au sein des régiments d'artillerie sera achevée en 2010 et la brigade renseignement sera recentrée en Alsace, j'y reviendrai.

Pour **la cavalerie**, les unités de blindés roues-canon seront préservées (6 sur sept, Immendingen en suspens) au regard des conflits actuels (mobilité, dilution sur le terrain, réversibilité), au détriment des unités de char de batailles **(240 chars maintenus en ligne)**. **Nous conservons 4 régiments de chars, mais nous abandonnerons la structure RC80 à 2 GE40 pour une structure régimentaire classique à 52 chars (plus 8 chars en réserve)**.

Un régiment de blindés légers sera affecté dans chaque brigade multi-rôles, ce qui veut dire que les actuelles brigades légères blindées n'auront plus qu'un RCLB et qu'en revanche les 1ère et 3ème BM en recevront chacune un.

**Si le rôle de l'artillerie est déterminant pour gagner la bataille et emporter la décision, il est plus limité dans les phases de stabilisation et de normalisation.** Il a donc été décidé de réorganiser cette fonction en conservant le spectre des capacités antérieures à l'exception du SAMP transféré comme prévu à l'armée de l'air (4 régiments sur 13

sont dissous). Tous les régiments seront affectés dans les BIA et renforcés des capacités des régiments dissous. L'artillerie sol-sol perd plus du tiers de ses canons et la moitié de ses lance-roquettes. Le RASA de Bitche sera dissous (2009), ses moyens SATCP seront ventilés. Le RA d'Haguenau sera également dissous (2009) et une partie de ses moyens ventilés au RA de Belfort (Bourogne) qui comprendra deux GA 12 LRM et est appelé à se transformer en régiment LRU. Enfin le RASA de Châlons sera fermé (dissolution progressive à partir de 2009) suite au transfert du SAMP à l'armée de l'air et remplacé dans sa garnison par le RA de Laon-Couvron (envisagé en 2011). La fermeture du RA de Commercy est inéluctable mais n'interviendra que lorsqu'un projet viable de revitalisation économique pourra être mise en œuvre. **A terme, chaque régiment d'artillerie comprendra 2 batteries canon à 8 pièces, 1 batterie de renseignement de brigade, une batterie SATCP et une batterie mortier armée par des réservistes ou par du personnel d'active en double qualification.**

**La problématique du génie rejoint celle de l'artillerie. Toutes les capacités sont conservées (y compris la capacité ferroviaire) au sein de régiments de BIA (3 régiments sur 11 seront dissous). Le génie ne perd qu'un millier d'hommes, ce qui veut dire que les régiments seront densifiés.** Les régiments d'Ilkirsch, de Metz et de Versailles seront supprimés (2010) et leurs moyens réaffectés dans les BIA.

Enfin, dans le **domaine logistique** il convient de séparer ce qui relève d'une fonction mouvement réorganisée autour de régiments polyvalents, de ce qui relève de la maintenance qui doit désormais absolument répondre, hors temps de crise, à des critères de fonctionnement fortement rationalisés tout en conservant, dans ses régiments, son aptitude à l'engagement opérationnel. Cette aptitude devra être contractualisée avec soin entre le Commandement des Forces Terrestres et le directeur du SMITER et bien sûr entretenue dans la durée en synergie avec les unités logistiques relevant du CFT. **La fonction logistique perd 8 régiments sur 22 (3 sur 9 dans le train, 3 sur 9 dans le matériel, la moitié dans la fonction santé et la moitié dans le commissariat).** Je reviendrai sur la fonction logistique ultérieurement.

Le 4ème axe effort a pour but de **réduire l'empreinte au sol et donc les frais de fonctionnement courant.**

Je rappelle qu'**actuellement l'armée de Terre est implantée sur 272 garnisons dont 128 accueillent une formation emblématique (régiment, école, état-major).** Réduire l'empreinte au sol, c'est d'abord lutter contre la dispersion qui génère des surcoûts de fonctionnement.

Notre plan de stationnement devra être adapté progressivement et l'organisation du fonctionnement courant s'effectuera dans ou à proximité de nos bassins de vie professionnelle et sociale les plus attractifs pour favoriser la fidélisation.

La réduction de l'empreinte au sol passera par la mise en œuvre d'une **cinquantaine de bases de défense à dominante terrestre (sur les 90 prévues en interarmées)** qui impliquera de nouveaux modes de fonctionnement, centrés pour les chefs de corps sur la préparation opérationnelle. La mise en œuvre des bases engendrera une rupture importante avec les pratiques actuelles car tous les moyens de soutien seront concentrés au groupement de soutien de la base, mais cette « petite révolution » devra être conduite avec résolution et pragmatisme.

L'armée de Terre poursuivra ses expérimentations en cours (Monthléry-Brétigny, Pau, Tarbes, Besançon) et celles voulues par l'EMA : Rennes, Marseille, Valence, Laudun (Orange), Clermont-Ferrand, La Valbonne. Dans ce domaine, il faudra veiller à ne pas aller « plus vite que la musique » et en voulant bien faire, créer des structures et des modes de fonctionnement qui risqueraient de ne pas être conformes aux principes édictés en interarmées par l'EMA.

Enfin, concernant l'OME, les mesures ne sont pas encore connues pour le dispositif des forces de présence, qui dépendent de décisions politiques. Pour les forces de souveraineté, le dispositif sera resserré et organisé autour de trois théâtres : Antilles-Guyane, zone sud de l'Océan Indien et Pacifique. Les régiments de Martinique et Polynésie, le bataillon de Guadeloupe seront fermés après 2010 (envisagé en 2012).

\*

\*

Le 5ème axe d'effort vise à **réduire les coûts d'entraînement, de formation ou de certaines missions particulières.**

Je débiterai par la **Brigade renseignement**. Celle-ci sera regroupée en Alsace autour d'Haguenau afin d'optimiser les coûts de formation et d'entraînement. Le 2ème régiment de Hussards sera transféré à Haguenau (2009), tout comme l'état-major de la brigade renseignement, le 28ème Groupe géographique et le GRI (2010) qui sera intégré au 2ème RH.

Puis, dans le cadre de la réduction des coûts de fonctionnement, vient la réorganisation de la logistique. J'aborderai successivement les restructurations du train, du commissariat, de la fonction santé et de la maintenance. La réorganisation **du train** s'appuie sur la réalité géographique des missions de cette fonction sur le territoire national. Comme 60% des missions logistiques s'effectuent dans le couloir rhodanien, il a été décidé de revoir la répartition des régiments et de densifier leurs capacités. Le Régiment de circulation routière d'Arras (2009), le régiment de la Rochelle (post 2010, envisagé en 2011) et celui de Châteauroux (post 2010, envisagé en 2012) seront dissous. Le régiment de transport de Souges sera transféré à Nîmes (post 2010, envisagé en 2011). La capacité de transit portuaire sera maintenue et transférée à Toulon, le régiment de Nîmes conservant une capacité de manutention portuaire.

Pour le **commissariat**, une partie de ses services sera interarmisée, des centres mutualisés de gestion interarmées seront créés à partir des commissariats de l'armée de Terre et des directions régionales, les moyens opérationnels seront regroupés au sein d'un RLCAT créé à Toulouse (post 2010, envisagé en 2011) après dissolution des GLCAT. La chaîne solde sera également interarmisée et les CTAC de Marseille, Rennes, Lille, ainsi que le CAAT de Vincennes seront fermés d'ici à l'horizon 2014.

Un pôle **santé** sera créé sur la Valbonne (à proximité de l'école de Santé de Lyon). Le RMED de Metz et le CISAT seront transférés à la Valbonne (post 2010, envisagé en 2011).

Je ne rentrerai pas dans le détail des restructurations de **la maintenance** mais je souhaite vous en donner les grandes lignes. Il s'agit de regrouper les moyens et de spécialiser les sites tout en maintenant une capacité de maintenance au

profit des forces en opérations, au niveau du contrat fixé à l'armée de Terre dans le cadre de la fonction projection/intervention.

La maîtrise d'ouvrage déléguée de la fonction maintenance terrestre sera assurée par la structure interarmées de maintien en condition des matériels terrestres (SIMMT) qui s'appuiera fonctionnellement sur deux entités distinctes : le commandement de la maintenance terrestre (COMMT), structure « armée de Terre », intégrée au CFT, en charge de la maintenance opérationnelle, disposant de relais (AMAT) au sein des brigades ; et le service de maintenance industriel terrestre (SMITER), structure interarmées, traitant du MCO de tous les matériels terrestres des armées.

Dans le périmètre du COMMT, seront intégrées les sections de maintenance régimentaire à effectifs réduits, plus rarement des unités de maintenance régimentaires plus importantes selon les systèmes d'armes à soutenir ou la localisation géographique, et les compléments des détachements maintenance projetés en opérations, fournis par les RMAT.

Dans le périmètre du SMITER se trouveront 6 RMAT répartis sur 16 emprises, créés par le regroupement des 7 RMAT et des 2 BMAT actuels, 3 BSMAT, établissements de maintenance industrielle, obtenus par regroupement et spécialisation des 4 BSMAT actuelles, un magasin central assurant les approvisionnements non traités par les contrats de MCO globaux.

La création de la SIMMT et du SMITER seront concomitantes en 2009 afin que ces deux organismes soient pleinement opérationnels dès le 1er janvier 2010 (cycle budgétaire). Mais il est bien évident que la réorganisation de la maintenance sur le terrain sera plus progressive.

**Concernant la réduction des coûts d'entraînement, deux grands complexes** seront créés, l'un centré sur Mourmelon et comprenant les camps de Mourmelon, Suippes, Sissonne et Mailly (pôle Champagne) et l'autre à Canjuers (pôle Provence). Le camp de Bitche (2009) sera abandonné. Le cas du Larzac qui sera rattaché au 8ème RPIMa en 2010, sera réétudié plus tard en fonction de l'évaluation de nos capacités de préparation opérationnelle au profit du tir de l'infanterie sur les complexes de Champagne et Provence et des contraintes environnementales pesant sur les autres camps. Les petits camps

(niveau 1 et 2) seront rattachés fonctionnellement à un régiment ou une école, et notamment celui de La Courtine au 126ème RI et celui de Caylus au 17ème RGP, dont ils deviendront des détachements.

Les **petits centres d'entraînement** seront dissous mais la capacité d'aguerrissement en montagne sera maintenue au sein de la BIM (dans un ou deux bataillons), au profit des écoles et des formations en ayant réellement besoin. Les études sont en cours. Le CNAM-CIECM et le CEC de Givet seront donc dissous (2009).

Enfin, le regroupement d'**écoles de formation** est un enjeu important pour la maîtrise des coûts de fonctionnement. Il est donc prévu un resserrement sur deux écoles de formation initiale à Coetquidan et Saint Maixent. L'EMSAM de Montpellier rejoindra les écoles de Coetquidan (2010). Tous les officiers de l'armée de Terre seront désormais formés aux ESCC.

Les ELT de Tours seront transférées à Bourges (2009), unique pôle de formation de la logistique. L'EAI quittera Montpellier (2010) pour Draguignan afin de rejoindre le pôle de formation Canjuers – Draguignan – Le Luc. Enfin, le pôle Angers – Saumur sera renforcé du CDNBC qui sera transféré à Fontevraud auprès du régiment NBC (2010), et de l'EEM qui rejoindra Saumur (post 2010, envisagé en 2012).

\*

Mon 6ème axe d'effort concerne les **ressources humaines**. Il consiste à préserver les conditions de vie professionnelle et sociale du personnel militaire et civil.

Cette manœuvre RH sera délicate et complexe mais s'attachera à préserver les conditions de vie professionnelle et sociale du personnel militaire et civil. Elle s'appuie sur l'expérience des déflations antérieures et sur une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences actualisée sur des objectifs précis à 6 ans. Pour la mener à bien, des mesures d'accompagnement ciblées seront mises en place pour faciliter la mobilité, piloter les départs en direction du secteur privé (par la mise en place de conventions avec les grands groupes, par la création d'un service unique de reconversion pour le ministère et par l'attribution d'un pécule pour une seconde carrière), ou dynamiser l'intégration dans les trois fonctions publiques

grâce à des possibilités d'accueil accrues en interministériel mais aussi au sein même de notre ministère. Simultanément, le recrutement sera globalement préservé, afin de ne pas obérer la capacité opérationnelle instantanée de l'armée de Terre, ni menacer son avenir.

Je souhaite que la DRHAT marque une attention particulière à la gestion individuelle du personnel touché par les mesures de restructurations par des actions ciblées dans les formations concernées avec notamment un accompagnement personnalisé pour la mobilité, de larges campagnes d'information pour expliquer et rassurer et la relance du dialogue social dès septembre 2008. Pour avoir été en première ligne lors de la restructuration de 1996/2002, je sais que c'est un point crucial.

Nous poursuivrons les efforts entrepris dans l'amélioration du dispositif indemnitaire notamment en établissant une vraie cohérence dans le calcul des frais de déplacement des militaires et des civils, en révisant en liaison avec la DRH-MD le plafond financier des changements de résidence.

Enfin, nous appuierons toutes les actions qui peuvent être entreprises au profit de l'environnement familial du militaire. Je rappelle à cet effet que les restructurations dans l'armée de Terre toucheront près de 50 000 personnes militaires et civiles dont 7 000 sont propriétaires. Il faut y ajouter 15 000 conjoints, 28 000 enfants. Je souhaite donc, en liaison avec la DRH-MD qu'un effort soit fait pour le reclassement professionnel des conjoints notamment grâce aux CAEC, mais surtout que des aides à la location ou à l'achat de logement soient mises en place pour accompagner la mobilité et pour limiter la paupérisation d'une partie de nos personnels.

\*

Enfin je finirai par un sujet qui me tient à cœur et qui doit faire l'objet d'une attention croissante de tous les employeurs : **la mise en valeur de notre réserve**. Je souhaite que l'on optimise une réserve d'emploi en développant une logique d'amalgame plus poussée que ce soit dans nos états-majors au profit de nos ORSEM ou dans les unités de combat. Il faut également en finir avec les ESR de « confort fonctionnel ». La réserve est un véritable enjeu stratégique. Les réservistes dans les unités doivent être considérés comme des « compléments d'active ». Un soldat qui ne peut pas partir en OPEX doit pouvoir être remplacé, non par un

soldat d'une autre unité, mais par un réserviste. Il faut être conscient que dans les périodes d'engagement opérationnel soutenu, ce sont nos camarades de la réserve qui porteront une partie de la charge de l'armée de Terre. Si nous n'investissons pas dans leur formation, nous risquons de faire face à certaines désillusions.

\*

Pour conclure cette partie je rappellerai qu'au niveau national, tout le monde partage l'avis que l'effort de défense consenti par la Nation doit aller prioritairement aux forces, ce qui suppose bien évidemment de retailler au plus juste leur soutien. Au niveau local, et dans la plupart des cas, il y a également consensus : néanmoins des liens très forts se sont noués dans nos villes de garnison entre civils et militaires, pour des raisons économiques bien sûr mais aussi, le plus souvent, affectives : effort d'intégration pour les uns, effort d'accueil pour les autres. Il faudra bien que le changement soit accompagné de mesures prenant en compte cet état de fait.

\*\*\*

Je veux dans une dernière partie vous présenter la synthèse de tout ce que je vous ai présenté. Voici le modèle de notre future armée de Terre appelé 20XC. Celui-ci est en cohérence complète avec le contrat opérationnel fixé à l'armée de Terre. Remettre en cause le modèle, c'est remettre en cause notre contrat et vice-versa.

Ce modèle a deux ambitions : d'une part donner à l'armée de Terre les moyens humains et techniques de gagner une guerre classique, au sein d'une coalition, notamment dans un cadre européen, en identifiant très précisément les capacités qui devront faire l'objet d'une éventuelle remontée en puissance, d'autre part de permettre à notre armée d'emporter la décision dans la durée au milieu des populations, devenues à la fois enjeu et acteur des conflits présents et futurs.

Pour illustrer mon propos, vous noterez que pour les BIA, nous passons d'un système 4 – 4 (brigades lourdes / brigades légères) à un système 2 – 4 – 2 (décision / multi-rôles / urgence). Nous sortons d'une logique binaire haute / basse intensité, lourd / léger pour entrer dans une logique plus conforme aux engagements et aux menaces auxquels nous serons soumis.

Dès lors, détaillons les principes qui ont guidé sa construction. D'abord, ce système de forces est capable d'engager très rapidement l'ensemble de ses capacités, pour honorer les contrats opérationnels. Chaque BIA est un « réservoir de forces » dans lequel le commandement peut puiser des capacités en fonction de l'intensité du conflit.

Ensuite, le système terrestre dispose de tous les outils lui permettant de peser dans les choix présidant à un engagement opérationnel et de remporter durablement la décision sur le terrain. A ce titre, les capacités liées à la mise en réseau des moyens déployés (la NEB), à la connaissance des situations (le renseignement), à l'aptitude à durer et à contrôler le milieu d'emploi (préservation de l'infanterie) ont été privilégiées.

La réalisation des capacités est conçue en considérant l'action terrestre comme un continuum entre les actions de coercition et les actions de maîtrise de la violence ou de sauvegarde. Cette dualité, que nous devons encore améliorer dans certains domaines comme le génie, est un gage de souplesse et de réversibilité pour garantir notre liberté d'action.

Enfin, les capacités terrestres sont conçues pour s'inscrire dans le cadre interarmées : interopérabilité des SIC, aptitude à la projection aérienne et maritime. Le VHM constitue à cet égard le prolongement naturel, de la mer à la terre, du BPC et de sa batellerie.

Le fait de disposer d'un commandement unique des forces terrestres permet de renforcer la cohérence de la préparation à l'engagement des unités de mêlée, d'appui ou de soutien projetables, en adaptant cette préparation aux scénarios d'emploi les plus probables. Elle offre une meilleure lisibilité à l'organisation logistique de l'armée de Terre et lui donne la capacité de s'adapter instantanément aux évolutions de son environnement interarmées. Cette nouvelle structure sera ainsi capable d'apporter une expertise complète dans les domaines de l'entraînement, de la planification des engagements et du soutien logistique de l'armée de Terre, tout en autorisant une simplification et une réactivité accrue du processus décisionnel.

\*

Conformément aux directives du Livre Blanc, les forces terrestres projetables représentent 88 000 hommes (dont un peu plus de 3 000 provenant des



modules projetables des RMAT), organisés en 8 brigades appuyées ou soutenues par 3 brigades spécialisées : une brigade renseignement, une brigade de transmissions et d'aide au commandement et une seule brigade logistique qui n'intègre plus de régiment de la maintenance.

Vous remarquerez la présence d'un certain nombre de régiments qui ne sont pas embrigadés hormis ceux des forces spéciales. Ce sont nos éléments organiques de corps d'armée (régiments ALAT, cynophiles, NBC) qui sont sous le commandement direct du CFT, qui décide de la répartition de leurs moyens.

Au total, et conformément aux directives du Livre Blanc, cette force terrestre comprendra en ligne, de l'ordre de 240 chars de bataille Leclerc, 288 engins blindés de reconnaissance, 630 VBCI, plus de 2300 porteurs blindés (successeur du VAB), 130 véhicules haute mobilité, 128 canons de 155 mm, 24 lance-roquette unitaire, 80 hélicoptères d'attaque et 130 hélicoptères de manœuvre, pour ne citer que les principaux matériels.

\*

Je souhaite revenir sur l'articulation des brigades. Les brigades de décision comprendront chacune 2 régiments Leclerc, 2 régiments d'infanterie mécanisée, un bataillon sol-sol à 16 pièces, un bataillon LRU à 12 pièces, un bataillon sol-air SATCP et un régiment du génie. Les brigades multi-rôles comprendront chacune un régiment blindé léger, un régiment motorisé sur VAB, 1 régiment mécanisé sur VBCI, 1 régiment d'artillerie à 16 pièces et 1 régiment du génie. Enfin, l'organisation des 2 brigades d'urgence est pratiquement inchangée par rapport à l'existant.

Si la manœuvre RH des effectifs sera lissée dans le temps et ne permettra pas d'atteindre à court terme les objectifs fixés par le Livre Blanc, je souhaite que les capacités rejoignent ce modèle au plus vite. Il n'est pas utile d'entretenir et de servir des matériels qui sont hors contrat opérationnel depuis le 17 juin. Ce serait au détriment de ce qui reste. La PEGP nous aidera à gérer cette affaire en souplesse en mettant en parc de gestion les équipements manifestement superfétatoires mais en maintenant les parcs de service permanent nécessaires à l'entretien des savoir faire techniques et tactiques jusqu'à dissolution et ventilation des personnels qualifiés dans les régiments des forces.

Au total, je considère que nous avons construit une armée de Terre disposant d'un contrat opérationnel réaliste, plus resserrée mais bien équipée, qui a les moyens de s'entraîner. Les soldats, vivant mieux leur métier et de leur métier, seront capables d'emporter la décision où qu'ils soient engagés, que ce soit aux côtés de nos alliés ou dans le cadre d'opérations nationales.

\*\*\*

Je veux conclure sur un certain nombre de recommandations et d'exigences pour l'avenir.

Je souhaite que nous nous attachions avec courage, discipline et obéissance à mettre en œuvre ces réformes vitales pour l'avenir de l'armée de Terre, sans jamais perdre de vue notre raison d'être : l'engagement opérationnel au service toujours très exigeant de la France. Cela signifie que nous continuerons à nous préparer, y compris dans les unités appelées à être dissoutes ou réorganisées. Jusqu'à leur dissolution, celles-ci participeront au contrat opérationnel. Nous n'avons pas les moyens de mettre entre parenthèses pendant des mois les régiments concernés par les restructurations. Je veillerai à ce qu'ils aient leur part de notre quotidien opérationnel. Si notre crédibilité repose en partie sur notre aptitude à nous réformer, elle s'appuie surtout sur notre capacité à nous engager pour gagner à tous les coups.

Ensuite, même si notre armée est plus petite, elle ne doit surtout pas être repliée sur elle-même. Je suis convaincu que l'armée de Terre trouve une source d'inspiration puissante dans la reconnaissance de son action par la Nation. Nous avons donc le devoir d'être en parfaite harmonie avec nos concitoyens, harmonie qui s'appuie sur une connaissance et une estime mutuelles. Le 14 juillet nous l'a encore prouvé, la France aime son armée. Donnons-lui donc les marques d'attachement qu'elle attend !

Dans cette période de changements, voire de bouleversements pour certains, n'oubliez jamais les principes fondamentaux de notre métier. Je veux parler de l'obéissance, de la discipline, du courage, de la solidarité... Tout relâchement doit être banni car il pourrait mettre en défaut la conduite nominale des réformes mais bien plus, avoir des répercussions sur notre aptitude à l'engagement opérationnel.

C'est pourquoi, il faudra coûte que coûte conserver un moral à toute épreuve en appliquant ces quatre

principes qui me guident depuis que je suis lieutenant : la rigueur dans l'exécution, l'enthousiasme dans l'action, la volonté dans l'adversité et la camaraderie, ce liant fort qui doit nous unir quoiqu'il adviene. Cette dernière qualité me semble fondamentale, surtout à l'égard des familles qui doivent être certaines que la solidarité dans notre institution n'est pas un vain mot.

Je suis persuadé que l'évolution naturelle de notre ressource, l'étalement des mesures dans le temps – exception faite des mesures 2009 –, les mesures d'accompagnement et l'implication résolue de la DRHAT devront nous permettre de conduire cette difficile manœuvre au mieux des intérêts de tous. J'y serai personnellement attentif.

Je finirai en citant Edmond Michelet, que j'ai évoqué en introduction et qui s'adressait à une brigade qui allait être dissous en 1946 : *« Si les difficultés financières du pays nous obligent à des sacrifices passagers, l'âme de l'armée doit demeurer intacte. C'est simplement une autre forme de courage qui nous est imposée. Après avoir eu celui de nous battre, nous aurons celui de maintenir l'espérance. [...] L'héroïsme des combats s'affirme dans les instants sublimes et passagers de la bataille, l'héroïsme de la paix est une lutte plus obscure et d'autant plus méritoire, qui dure tous les instants. »*